



## Recrutement d'un travailleur étranger non européen

Par **Fabi44**, le **24/06/2015** à **00:17**

Bonsoir,

Actuellement étudiante en M2 en Management International, je fais un stage de 6 mois dans une start-up à Paris, lequel sera fini dans un peu plus d'un mois. Mon employeur m'a signalé à plusieurs reprises qu'il aimerait me garder dans l'entreprise avec un contrat, mais il n'est pas sûr de savoir comment se passent les démarches pour m'embaucher étant donné que je suis péruvienne et donc pas européenne.

Actuellement avec un titre de séjour étudiant valable jusqu'à fin octobre, je suis en train de faire les démarches auprès de la préfecture pour pouvoir changer de statut de titre de séjour vu que je suis pacsée depuis plus d'un an avec mon copain qui est français. Mon employeur m'a indiqué qu'il existe une taxe qu'il doit payer à l'OFII pour pouvoir me garder dans l'entreprise car je ne suis pas française et donc il estime que si la taxe est trop chère il pourrait être amené à ne pas me proposer de contrat finalement. J'ai regardé un peu sur internet et j'ai vu que la taxe premier employeur français existe pour les entreprises qui embauchent des étrangers non européens, mais vu que j'ai travaillé 3 ans dans une entreprise française en CDI à temps partiel je ne sais pas s'il faudra que mon actuel employeur paie cette taxe ou non vu que ce n'est pas mon premier employeur français. Quelqu'un pourrait m'orienter? Savez-vous à qui dois-je m'adresser? Je vous remercie d'avance.